

Les Titres de Champions

Homologation pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard

Plus communément désigné comme Champion de France, le chien doit cumuler :

1. Soit le C.A.C.S. de l'Exposition de Championnat organisé par la SCC, soit le C.A.C.S. de l'Exposition Nationale d'Elevage du CCCE.
Ou
2 RCACS de Championnat (SCC ou NE) dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre) Année calendaire.
2. Un C.A.C.S. dans une Exposition Internationale où est obligatoirement attribué le C.AC.I.B.
3. Un C.A.C.S. dans l'une des Expositions "Spéciales" de race organisées par le CCCE

CONDITIONS :

Les 3 CACS doivent avoir été obtenus sous trois juges différents, dont au moins un juge français.

Les deux derniers CACS devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans

- après l'obtention du CACS de Championnat de la SCC ou de la NE du CCCE
- ou après l'obtention de la première RCACS de Championnat de la SCC ou de la NE du CCCE.

Les examens de santé et le TAN (Test d'Aptitude Naturelle) devront être passés dans le délai de deux ans maximum à compter de l'obtention du CACS (ou 1^{ère} RCACS) de Championnat de la SCC ou de la NE.

Les CACS obtenus avant le CACS de Championnat ou de Nationale d'Elevage du CCCE sont valables pour l'homologation du titre.

Lorsqu'un chien obtient dans la même année le CACS de la NE et celui du Championnat de la SCC, le sujet qui obtient la RCACS de la deuxième de ces expositions peut l'utiliser comme un CACS de Championnat pour l'homologation du titre de Champion de France de Conformité au Standard (Comité de la SCC 07/12/2010)

La RCACS de la « Spéciale » (sous réserve que le chien l'ayant obtenue réponde aux conditions d'homologation exigées par le règlement) pourra être convertie en CACS si le chien qui a obtenu cette récompense ne peut prétendre à l'homologation de celle-ci pour raison de santé.

Lorsqu'un chien obtient dans la même année le CACS de la NE et celui du Championnat de la SCC dans la même année mais qu'il n'a pas de « Spéciale », le CACS de la Nationales d'Elevage aura valeur de « Spéciale ».

L'obtention de deux RCACS lors de « Spéciales » équivaut à un CACS de « Spéciale »

Note Importante :

Le délai imparti pour présenter la demande d'homologation du Championnat de France est limité à 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclos et le titulaire de la réserve de CACS ayant valeur de Championnat pourra postuler pour l'homologation du titre de Champion.

Si le titulaire du CACS à l'Exposition de Championnat **de la SCC** ou de la Nationale d'Élevage n'a pu faire valider son titre dans les 2 ans, le sujet titulaire de la RACS dispose à son tour d'1 an pour faire valider le titre de Champion de France.

Pour les Français et étrangers :

L'examen des rotules et des tares oculaires devront être effectués en France **ou par un vétérinaire Européen (« ECVO » seront acceptés avec traduction certifiée conforme en anglais ou français).** L'examen oculaire devra être effectué par un vétérinaire ayant signé la charte et agréé par la Société Centrale Canine. (Voir site du CCCE, rubrique gestion génétique).

Votre dossier doit être adressé par courrier postal à Mme Rossi, 699 chemin de la Colle de Rouge, 06610 La Gaude, ou par email : lumiere.de.sigiria@orange.fr et doit être composé des photocopies suivantes :

Attention :

**L'empreinte ADN doit être enregistrée à la Centrale Canine avant l'envoi du Dossier.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

- Pedigree de votre chien (**Pedigree 3 générations** pour les Chihuahuas, Cotons de Tuléar, Chien chinois)
- Cartons CACS (**ou RCACS Exposition Championnat et/ou NE/Spéciale de race**)
- **Slips de jugement**
- Le nom des juges
- Examen des rotules & Tares oculaires (**PLL pour les Chiens Chinois à Crête, APR pour les autres races**)
- Test ADN
- T.A.N. (Test d'Aptitudes Naturelles, examen organisé par le club de race lors de l'Exposition Nationale d'Élevage, de l'Assemblée Générale et des Réunions Amicales des Délégations du Club).

Tests Exigés pour la demande d'homologation des titres de champion mis en place par la Centrale Canine. (voir tableau.)

Attention seuls seront pris en compte et acceptés par la SCC et le CCCE les examens effectués pour :

- Tares Oculaires : Par les vétérinaires agréés SCC et ayant signé la Charte (site : <http://www.ophtalmo.veterinaire.fr>).

- Rotules : Par un vétérinaire (**formulaire disponible sur le site de la SCC**)

- ADN : Seuls les résultats des laboratoires reconnus par la Société Centrale Canine seront acceptés.

Pour rappel : Seuls les prélèvements effectués par un vétérinaire inscrit au CSOV (Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires) peuvent être pris en compte.

Titre de Champion des Expositions Nationales

6 CACS dans des expositions nationales (CACS)

Obtenus à partir du 1^{er} Juillet 2015 sous **trois juges différents**

L'un des CACS doit être obtenu en « **Spéciale** »

IMPORTANT : A compter du 09 Juillet 2019, l'obtention de 2 Réserves de CACS dans le cadre d'une "Spéciale de Race" équivaut à 1 CACS de « Spéciale »

Résultat complémentaire : Un Excellent classé à la Nationale d'Élevage (conformément au règlement des expositions : chien classé 1^{er}, 2^e, 3^e ou 4^e dans les classes Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Champion)

Identification ADN

Santé : mêmes exigences que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard.

Comportement : même exigence que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard (T.A.N.)

Pedigree complet (3 générations), s'il est demandé pour le titre de Champion de France de conformité au Standard (voir encadré : Tests exigés)

Les récompenses et examens doivent être obtenus dans un **délai de 24 mois**
Ce titre permet l'engagement en classe champion dans toutes les expositions nationales, internationales en France ou à l'étranger.

Titre de Champion de France Jeune

1^{er} Excellent en Classe jeune à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France de la Société Centrale Canine à partir du 1^{er} Juillet 2015

Identification ADN

Santé : mêmes exigences que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard.

Comportement : même exigence que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard (T.A.N.)

Il n'y a pas de délai pour l'obtention de ce titre. De ce fait, les résultats en santé, travail, comportement peuvent avoir été obtenus après l'âge légal de la classe jeune.
(Classe jeune de 9 à 18 mois)

Ce titre ne permet pas l'engagement en classe champion.

Titre de Champion de France Vétéran

Un 1^{er} Excellent en classe Vétéran à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France.

Identification ADN

Santé : non obligatoire.

Comportement : même exigence que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard (T.A.N.)

Il n'y a pas de délai pour l'obtention de ce titre.

Ce titre ne permet pas l'engagement en classe champion

L’empreinte ADN doit être enregistrée à la Centrale Canine avant l’envoi du Dossier.

Toutes les demandes d’homologation doivent être envoyées au Club de race avec les tests exigés pour chaque race.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Tests exigés :

Chihuahua :

Tests demandés pour l’homologation des titres de Champion mis en place par la Centrale Canine : Indemne d’APR, Indemne de la luxation de la rotule + Identification Génétique +TAN + Pedigree complet (3 générations).

Coton de Tuléar :

Tests demandés pour l’homologation des titres de Champion mis en place par la Centrale Canine : Indemne d’APR, Indemne de la luxation de la rotule + Identification Génétique +TAN + Pedigree complet (3 générations).

Chien Chinois à Crête :

Tests demandés pour l’homologation des titres de Champion mis en place par la Centrale Canine : Test PLL-A (Admis porteur Sain), Test du gène, Indemne de la luxation de la rotule + Identification Génétique +TAN + Pedigree complet (3 générations).

Chien du Pérou & Xolo

Tests demandés pour l’homologation des titres de Champion mis en place par la Centrale Canine : Indemne d’APR, Indemne de la luxation de la rotule + Identification génétique +TAN